

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 2 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 2 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel de Ouistreham, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**GESTION DES ELUS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS
LES ORGANISMES EXTERIEURS – les établissements publics**

Rapporteur : le Maire

1) Conseil d'administration du CCAS

DEL20200602_06A	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
DEL20200602_06B	Présents : 29	Pouvoirs :	Votants : 29			Abstentions :

[...] Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. Il est composé du Maire, président de droit, de membres élus au sein du conseil municipal, de membres non élus nommés par le maire (en nombre égal), membres d'associations familiales, de retraités, d'handicapés ou d'autres associations qui œuvrent dans l'insertion.

Le Conseil Municipal doit désigner en son sein les délégués dont il aura au préalable fixé le nombre (art. L123-6 et R.123-7 du code de l'action sociale et des familles).

- ❖ **Délibérations n°06A : le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS à 16 membres, dont 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;**
- ❖ **Délibération n°06B : le Conseil Municipal PROCEDE à la désignation des délégués au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (art.R.123-8 du code de l'action sociale et des familles) :**

Présentation des listes : Il est proposé de procéder par la constitution de listes ordonnées. Il convient de ne pas constituer de liste autre que celles soumises au suffrage des électeurs lors de l'élection du conseil municipal. Ces listes seront désignées par leur numéro.

Il est convenu que les candidats disposent de 10 minutes pour présenter leurs listes. 3 listes sont présentées :

	Liste 1	Liste 2	Liste 3
rang	Rassembler Ouistreham	Ouistreham Ecologiste et citoyenne	Notre partie c'est notre ville
1	P. SEGAUD CASTEX	S. BÖRNER	I. MÜLLER de SCHONGOR
2	JY. MESLÉ	Ch. NOURRY	J. CLEMENT-LEFRANÇOIS
3	R. CHAUVOIS		B. PINON
4	Pas. CHRETIEN		A. NAUDOT
5			JP MENARD-TOMBETTE
6			P. DEUTSCH
7			P. QUIVRIN
8			A. CHAPELIER

Déroulement du Vote : La désignation a lieu à bulletins secret. Les titulaires et suppléants sont élus au scrutin proportionnel au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Désignation de 2 scrutateurs : M. Pat. CHRETIEN et Mme LHONNEUR

	nb		nb		nb		nb		nb
Votants	29	Bulletins dans l'urne A :	29	Abstentions :	0	Bulletins blancs B	0	Bulletins nuls C	0

RESULTATS DES VOIX :

LISTE1	4	LISTE 2	2	LISTE 3	23	Suffrages exprimés A-B-C	29
--------	---	---------	---	---------	----	--------------------------	----

Q: $29/8 = 3.625$

Voix/Q	1.103	0.551	6.344
1ers sièges	1	0	6
restes	0.375/103	2/551	1.25/344
Sièges suppl	0	1	0
Nb TT sièges	1	1	6

Sont élus représentants de la commune au CCAS :

CCAS	
Président : le maire ou son représentant	
titulaires	liste
I. MÜLLER de SCHONGOR	3
J. CLEMENT-LEFRANÇOIS	3
B. PINON	3
A. NAUDOT	3
JP MENARD-TOMBETTE	3
P. DEUTSCH	3
P. SEGAUD CASTEX	1
S. BÖRNER	2

2) Conseil d'administration du COLLEGE de Ouistreham

DEL20200602_06C	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
COLLEGE JEAN MONNET						
Assemblée délibérante de l'Etablissement Public d'Enseignement Public.					1 titulaire (T) + 1 suppléant (S)	

C. LECHEVALLIER (T) et M. BIGOT (S) sont élus à l'unanimité.

3) Conseil d'administration de l'EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE

DEL20200602_06D	Présents : 29	Pouvoirs : 0	Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
EHPAD DE DOUVRES LA DELIVRANDE						
Le conseil d'administration de l'Etablissement d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées, intercommunal (représentant les collectivités des cantons de Douvres et Ouistreham) comprend 9 membres élus sur 18 membres.					1 Délégué potentiel au scrutin secret à la majorité absolue	

Mme J. CLEMENT-LEFRANÇOIS est désignée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL




Affichée le - 9 JUIN 2020
Certifiée exécutoire le